



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI.

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2018/078

Demande de subventions pour les manifestations culturelles dans l'espace public

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS : Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée,

Considérant que la ville de Millau souhaite proposer en 2018 des événements culturels et artistiques dans l'espace public,

Considérant que la ville de Millau souhaite poursuivre le développement du Festivals bonheurs d'Hiver (Arts de rue/jeune public) afin de faire de Millau une destination de référence au moment des fêtes de fin d'année,

Considérant que ces objectifs nécessitent des moyens supplémentaires, des aides financières seront recherchées auprès de nos partenaires institutionnels pour soutenir nos projets d'animation culturelle,

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 27 avril 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus élevées possible, notamment auprès du Département de l'Aveyron ainsi que tout autre partenaire susceptible d'octroyer des subventions pour le financement des opérations lors du Festival bonheurs d'Hiver,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions dédiées et à signer tous les documents découlant de cette délibération.

Cette recette sera versée sur le budget 2018 du service Culture TS149 Nature 7473.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau
Christophe PIERRE

The image shows an official stamp of the Municipality of Millau, Aveyron. The stamp is circular with the text "MAIRIE DE MILLAU" at the top and "(Aveyron)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. To the right of the stamp, there is a horizontal line for a signature, with the name "Christophe PIERRE" written below it.